



En date du

29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize

Le **vingt-neuf septembre à vingt-et-une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYERE, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Julien AYACHE, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, M. Bruno DELABARRE, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Marie GOURSAUD de MERLIS donne pouvoir à Mme AUFFRET, M. Alain BOUTIGNY à Mme JADIN, Mme Christèle COLOMBIER à M. DEBUE, M. Bruno IMHOFF à M. DUGARD, Mme Isabelle HATIER à M. AYACHE, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS Mme Isabelle BRARD à M. ROBERT, M. Paul Marie EDWARDS à M. DELABARRE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Stéphane LEDOUX, M. Romain FISHER, Mme Myriam IKHLEF

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique CARUSO

Objet : question supplémentaire urgente

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire urgente :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la question supplémentaire urgente :
ACCUEIL DES MIGRANTS – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Objet : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,
-à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 16 juin 2016.

Objet : DECISIONS DU MAIRE

Décision DE2016/19 en date du 24/06/2016 :

DE SIGNER la convention de souscription entre la Commune du Mesnil-le-Roi et la FONDATION DU PATRIMOINE, ayant son siège social au 23-25, rue Charles Fourier à Paris (75013), pour les travaux de restauration de l'église St Vincent

DIT que les frais de gestion sont évalués forfaitairement à 6% du montant des dons reçus.

Décision DE2016/20 en date du 25/06/2016 :

DE PROLONGER la location à la Société AXÉO Services d'un terrain de 1.000 m² situé rue du Port jusqu'au 31/12/2016.

DIT que cette occupation donne lieu au versement d'un loyer de 397,28 € correspondant à six mois d'occupation.

Décision DE2016/21 en date du 12/07/2016

D'ATTRIBUER le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur EU de l'avenue des Marronniers au bureau d'étude Eau et Environnement B3E, avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON.

DIT que le montant de la dépense engagée est arrêté à la somme de 6.594 € T.T.C. et sera imputé sur les crédits inscrits au budget.

Décision DE2016/22 en date du 12/07/2016

DE CONCÉDER à Madame Christine GODARD, à compter du 13 juillet 2016 pour une durée de trois ans renouvelable, le logement communal sis 4, rue des Peupliers au Mesnil-le-Roi, dont la commune est propriétaire et de signer avec le preneur l'engagement de location correspondant.

DIT que l'indemnité de location mensuelle est fixée à 380,50 €.

Décision DE2016/23 en date du 23/07/2016 :

DE PROCÉDER à l'acquisition du progiciel ARPEGE ADAGIO pour la gestion des électeurs pour un montant de € 5.510 H.T.

DIT que la maintenance et l'assistance du logiciel s'élèvent à 416 € H.T/an.

Décision DE2016/24 en date du 16/08/2016 :

D'ADHÉRER à la FONDATION DU PATRIMOINE Ile de France 8 passage du Moulinet 75013 PARIS pour les travaux de l'église St Vincent,

DIT que les frais d'adhésion sont de 250 € (en fonction du nombre d'habitants – tranche de 5.000 à 10.000 habitants).

Décision DE2016/25 en date du 23/08/ 2016 :

D'ACCEPTER les dons faits à la commune par la FONDATION DU PATRIMOINE, ayant son siège social au 23-25, rue Charles Fourier à 75013 PARIS, pour les travaux de restauration de l'église Saint Vincent.

Décision DE2016/26 en date du 02/09/2016 :

DE SIGNER la convention de formation relative à la formation du logiciel ARPEGE ADAGIO V5,

DIT que le coût de la formation s'élève à 2.100,00 euros T.T.C.

Décision DE2016/27 en date du 02/09/2016 :

DE SIGNER un contrat de service avec la société ARPEGE pour la fourniture d'application hébergée dans le cadre de la prestation d'infogérance et d'hébergement.

DIT que le contrat est conclu pour une durée de 36 mois pour un montant de 3.240 € H.T/an.

Objet : ADMISSION EN NON -VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,
-à l'unanimité

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 9 594,63 € pour les années 2002 à 2015.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au chapitre 65 – article 6541 au budget de l'exercice en cours.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de la commune comme présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 16 - article 165	Dépôts de cautionnement	+ 1 300 €
Chapitre 20 – article 2031	Frais d'étude	+ 160 000 €
Chapitre 21 – article 2151	Réseau de voirie	- 1.300 €
Chapitre 23 – article 2313	Constructions	- 160 000 €
TOTAL		0 €

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA SALAMANDRE VERTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix Pour et 1 Abstention (Mme ROUYERE)

- **FIXE** le montant de la subvention allouée à l'association LA SALAMANDRE VERTE pour l'année 2016 à 1 000 €.
- **INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 65 – article 6574- du budget communal.

Objet : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL A UN AGENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser la somme de 127,40 € à un agent.

Objet : FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES TOUCHEES PAR LES INONDATIONS DE FIN MAI/DEBUT JUIN 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, la subvention de 6.167,30 € concernant l'achat de matériel de crise.

Objet : PLAN TRIENNAL 2016/2019 D'AIDE A LA VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016/2019 d'aide aux communes en matière de voirie pour la rue des Ecoles. La subvention s'élèvera à 58.341 € soit 28,47% du montant des travaux subventionnables de 204.922,50 € H.T.
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2128 du budget.

Objet : OPIEVOY – TRANSFERT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **DECIDE** de conditionner un avis favorable à ce projet d'aliénation :
- à l'engagement de l'OPIEVOY et de l'acquéreur, la SAHLMAP que le bail emphytéotique liant l'OPIEVOY à la commune du Mesnil le Roi sera dans toutes ses clauses intégralement repris par l'acquéreur ;
- à l'engagement par l'acquéreur que la reprise de ce bail fera l'objet d'un contrat notarié à sa charge entre lui et la commune.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de porter cette décision à la connaissance du Préfet dans les délais prescrits.

Objet : PERSONNEL – CHARTE DES ATSEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place de la charte des ATSEM à compter du 1^{er} octobre 2016,
- **CONFIRME** que les emplois des personnels sont à temps complet (4 agents territoriaux des écoles maternelles et 2 adjoints techniques),
- **DECLARE** que l'emploi du temps est annualisé et sera revu chaque année en fonction du calendrier scolaire, de l'organisation du travail ou exceptionnellement en cours d'année en cas de modification des missions (ex : suppression ou renforcement d'un service, etc.).

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE DU SEDIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SEDIF pour l'exercice 2015.

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (SEDIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **A l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015.

Objet : ADHESION AU SEDIF DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX GRAND PARIS SEINE OUEST, PARIS EST MARNE & BOIS ET VALLEE SUD GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud Grand Paris, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPSEO POUR LA TOTALITE DE SON TERRITOIRE A LA COMPETENCE GAZ DU SEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion de la Communauté Urbaine GPSEO, pour la totalité de son territoire, à la compétence gaz du SEY.

Objet : ACCUEIL DES MIGRANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-à l'unanimité par 22 votes POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CARUSO, Mme POYER, M. LUZI)

- **APPROUVE** la motion présentée d'opposition à l'implantation d'un camp de migrants sur le site de Villevert à LOUVECIENNES.

LEVÉE DE LA SEANCE à 22 h 40.

Pour extrait
En Mairie, le 1^{er} Octobre 2016

Le Maire,



Serge CASERIS